

L'école maternelle est-elle nécessaire ?

C'est la question inattendue que pose avec beaucoup d'humour un ancien Inspecteur de l'enseignement primaire dans un article récent que l'on pourra consulter sur ce site [en cliquant ICI](#)

Document 1. Article de Pierre Guinamant

Ledit Inspecteur, aujourd'hui à la retraite, y fait référence à son expérience personnelle d'enfant vécue au fin fond de nos campagnes bretonnes des monts d'Arrée où l'Ecole maternelle n'avait pas encore fait irruption au début des années 40, sous l'occupation allemande. C'était sous ces auspices particuliers qu'il aurait pu en effet, en d'autres lieux plus proches du savoir et des institutions le dispensant, bénéficier d'une scolarité maternelle...

On rappellera à ce propos quelques éléments fondateurs relatifs à l'histoire de l'école maternelle en France selon <https://www.numedu.fr/l-education/enseignement-primaire/ecole-maternelle/>

« L'école maternelle publique française créée entre 1881 (décret du 2 août 1881) et 1887 (décret du 18 janvier 1887) vint remplacer la salle d'asile »

La salle d'asile

« Fondée à Paris en 1826 par *Emilie Mallet* (femme d'un banquier protestant) la salle d'asile était un établissement d'assistance pour les enfants des classes populaires. L'objectif de ces structures était double :

- Offrir hospitalité, soins et éducation religieuses aux enfants et ainsi libérer les femmes de la contrainte de garder leurs enfants,
- Désengorger les écoles primaires non seulement surpeuplées où l'enseignement est hors de portée des tout petits et améliorer l'instruction des petits face aux garderies traditionnelles.

L'éducation de ces salles d'asile est axée sur l'âme et le corps avec des journées rythmées par *la prière, le petit catéchisme*, le récit national, les marches, la gymnastique ou encore le chant outre les notions d'initiation à la lecture, l'écriture, l'histoire naturelle ou le calcul mental.

- Ces salles d'asile sont ouvertes aux enfants qui ne travaillent pas car il est bon de rappeler que le travail des enfants de moins de 8 ans fut interdit en 1841 »

L'école maternelle

« La création de l'école maternelle publique française est la volonté de réformateurs républicains, tels que Jules Ferry et Ferdinand Buisson, qui souhaitent mieux intégrer la maternelle au système scolaire avec des finalités plus éducatives.

Les salles d'asile avaient une finalité plutôt sociale pour les tout-petits :

- Donner des bases d'ordre, travail et hygiène à ces futurs ouvriers

- *En faire de bons chrétiens*
- Réduire la misère des classes populaires en libérant les mères

Dans les années 1880, l'école maternelle a désormais des objectifs éducatifs et d'éveil de l'enfant avec :

- Un apprentissage de la lecture et de l'écriture
- L'étude des 4 opérations
- Les récits d'Histoire nationale
- Le développement physique
- L'éveil des sens
- La participation de l'enfant à son éducation
- Le jeu

On retrouve d'ailleurs cette ambition dans le remplacement des gradins des salles d'asile (qui permettaient d'accueillir beaucoup d'enfant à moindre coût) par des tables scolaires à deux places qui permettent un travail pédagogique plus centré sur l'enfant.

- *A noter que les tables sont fixées au sol jusqu'à l'instruction du 15 janvier 1927 !*

Les influences

Les nouvelles théories pédagogiques de l'école maternelle sont portées par plusieurs influences.

Celle de *Marie Pape-Carpantier* (1815 - 1878) : pédagogue et féministe, elle propose de changer la salle d'asile en école maternelle dès 1845 avec pour objectif de répondre aux curiosités de l'enfant et d'attirer son attention sur le monde. Elle est considérée comme la pionnière en France de l'enseignement pré-élémentaire.

Celle de *Pauline Kergomard* (1838 – 1925) : d'abord déléguée générale de l'inspection des sales d'asile grâce à l'appui de Ferdinand Buisson , elle dénonce ces établissements comme étant des « asiles garderies ». En 1881, Jules Ferry, ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, la nomme inspectrice générale des écoles maternelles, poste qu'elle occupera jusqu'en 1917. Elle place alors la liberté de l'enfant au cœur du processus d'apprentissage instituant le jeu comme premier travail de l'enfant. Elle a comme précepte : « *l'enfant est à l'école maternelle pour développer ses facultés, non pour apprendre* ».

Celle de *Maria Montessori* (1870 – 1952) : docteur en médecine, psychiatre, pédagogue, anthropologue, militante socialiste et féministe de nationalité italienne, elle met l'usage des jeux et exercices sensoriels au centre du développement de l'enfant et de son éducation. Pour elle, les jeux sont plus individuels que collectifs et doivent permettre à l'institutrice d'observer l'enfant. Maria Montessori conçoit une science de l'éducation pour la petite enfance avec la méthode pédagogique qui porte son nom, la « Pédagogie Montessori ». Elle a comme précepte : « *l'enfant n'est pas un vase que l'on remplit, mais une source que l'on laisse jaillir* ».

Celle du Docteur *Ovide Decroly* (1871 – 1932) : pédagogue, médecin et psychologue Belges, il participe au mouvement de l'éducation nouvelle. Selon Sylvain Wagnon, professeur d'Histoire à l'Université de Montpellier, l'éducation nouvelle est « une critique radicale du système éducatif et des modes d'enseignement traditionnel. C'est le choix d'une pédagogie active qui place l'enfant au centre et non un enseignement fondé sur l'imitation et la passivité ». Pour Ovide Decroly, l'éducation doit se faire à partir des intérêts de l'enfant avec des méthodes actives d'apprentissage qui permettent à l'enfant d'être l'acteur principal de ses acquis. Il a comme précepte que « *l'individu entre en contact avec le monde par*

une activité globale, d'abord confuse, puis progressivement organisée et structurée ».

Celle de Jeanne Girard

Inspectrice des écoles maternelles, très influente jusqu'entre les deux guerres, elle crée la notion de "jeu éducatif". Sa pédagogie repose sur des exercices qui prennent l'apparence de jeux, ce qui n'est pas très éloigné de la pédagogie mise en œuvre à la même époque par Maria Montessori. Elle publie différents ouvrages, récits pour enfants richement illustrés, livres sur les jeux éducatifs ou l'enseignement par l'image.

Celle de Célestin Freinet (1896 - 1966) : sa pédagogie repose sur l'expression libre des enfants. En effet, l'école traditionnelle de son époque est centrée sur des programmes prédéfinis alors que Célestin Freinet prône une école centrée sur l'enfant et il place les élèves comme acteurs de leurs apprentissages. Son précepte est le suivant : *« C'est en marchant que l'enfant apprend à marcher ; c'est en parlant qu'il apprend à parler ; c'est en dessinant qu'il apprend à dessiner. Nous ne croyons pas qu'il soit exagéré de penser qu'un processus si général et si universel doive être exactement valable pour tous les enseignements, les scolaires y compris ».*

L'école maternelle après la 2^e Guerre Mondiale

Pendant la première moitié du XX^e siècle, le cadre matériel et le manque de formation des professeurs freinent la mise en place des théories pédagogiques innovantes vues ci-dessus.

Mais, au lendemain de la 2^e Guerre Mondiale, le ralliement des classes moyenne et supérieure à la préscolarisation marque l'essor de l'école maternelle avec des effectifs en forte hausse, ceux-ci passant de 800 000 élèves de maternelle en 1958 à 1 860 000 en 1978.

Ainsi, 50% des enfants âgés de 2 à 5 ans sont scolarisés en 1964 et ils sont 78% en 1980. Enfin, au cours des années 1990, la quasi-totalité des enfants de 3 à 5 vont à la maternelle...

L'école maternelle française en 2018

Lors des assises de l'école maternelle de mars 2018, le ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel Blanquer, a annoncé vouloir repenser la maternelle afin d'en faire une « *école du langage et de l'épanouissement* ». Pour en savoir davantage consulter :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Europe_et_international/21/2/ecole-maternelle_113212.pdf

On rappellera que la loi concernant l'instruction obligatoire à 3 ans a été publiée au Journal Officiel le **28 juillet 2019**. Elle est appliquée à compter de la rentrée scolaire 2019. L'obligation porte sur l'instruction et non sur la scolarisation. Le choix offert aux parents d'opter pour une instruction à domicile n'est pas remis en cause. Ainsi l'instruction est obligatoire en France pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. On peut choisir de scolariser son enfant dans un établissement scolaire public ou privé. On peut aussi demander l'autorisation d'assurer soi-même cette

instruction. Les jeunes de 16 à 18 ans ont l'obligation de se former. Les missions locales contrôlent le respect de cette obligation.

Pour compléter l'information on pourra utilement consulter :

1. La petite histoire de l'École maternelle

https://histoire.joiedevivre33merignac.fr/files/productions_personnelles/PETITE_HISTOIRE_DE_LECOLE_MATERNELLE_.pdf

Dajez (Frédéric). — *Les origines de l'école maternelle*

[compte-rendu]

Plaisance Eric

Revue française de pédagogie ; 1995 , 113 pp.
141-143

URL. https://www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1995_num_113_1_2992_t1_0141_0000_1

2. L'article intitulé :

L'école maternelle : une école de l'entre-deux

de

Laurence Thouroude

Carrefours de l'éducation 2010/2 (n° 30), 43 - 55

<https://doi.org/10.3917/cdle.030.0043>

Où il apparaît notamment que : « l'école maternelle actuelle occupe une place particulière dans le cursus scolaire, située entre la famille et l'école obligatoire. Elle est de fait une école « de l'entre-deux », avec toutes les répercussions que sa position intermédiaire implique sur le plan pédagogique.

Comme l'a montré Plaisance (1986), l'évolution historique de l'école maternelle française tout au long du xx^e siècle est marquée par une oscillation permanente entre un modèle d'éducation familiale et un modèle de type scolaire. L'école maternelle française contemporaine évacue le jeu, le marginalise, au profit d'activités structurées immédiatement évaluables. Quelles en sont les raisons profondes ? En quels termes les orientations pédagogiques actuelles sont-elles justifiées ? Sur quels choix théoriques et pédagogiques peut-on fonder l'identité de l'école maternelle d'aujourd'hui ?

3 Nous allons procéder à une analyse des textes officiels qui définissent les programmes de l'école maternelle et croiserons ces orientations pédagogiques avec les apports de la recherche concernant le développement du jeune enfant. La place accordée au jeu sera le fil conducteur de notre recherche »

3. Le texte de la conférence prononcée par *Philippe Meirieu* le 5 juillet 2008 au Congrès de l'AGEEM (pour Association générale des enseignantes et enseignants de l'école maternelle de l'enseignement public) qui se tenait à Tarbes. Ladite conférence s'intitulait :

Ecole maternelle, école première

On pourra y avoir accès en se rendant à l'adresse <https://fsu72.fsu.fr/ecole-maternelle-cole-premiere-conference-de-philippe-meirieu-donne-lors-du-congrs-de-lageem-association-gnrrale-des-enseignantes-et-enseignants-de-lc/>

et y trouver des propos de première importance sur le devenir de l'Ecole maternelle publique à savoir : « Philippe Meirieu voudrait, après avoir dit l'extraordinaire originalité et importance de l'école maternelle, souligner que, malheureusement, elle n'a pas, à elle toute seule, le pouvoir d'inverser la logique scolaire qui est en train de s'imposer aujourd'hui. Nous devons faire face, en effet, à la renonciation, plus ou moins avouée, aux principes fondateurs du service public. L'État ne garantit plus vraiment la qualité de ce service ; il se replie sur le financement d'un fonctionnement à l'économie ; il met les personnes, les établissements et les institutions en concurrence, en misant sur les vertus de la cette dernière pour pallier les effets de son désengagement. Parallèlement, il renforce son contrôle technocratique pour fournir des indicateurs de performance

permettant de garantir la « transparence » et le « libre choix » des usagers. Dans cette perspective, il est normal qu'il s'attaque plus particulièrement à l'école maternelle... »

4. L'interview de Jean-François Simonpoli intitulée : « De l'école maternelle à l'école des petits » publiée dans *Café pédagogique* à l'adresse : <https://www.cafepedagogique.net/2023/02/08/jean-francois-simonpoli-de-lecole-maternelle-a-lecole-des-petits>

où l'on apprend que *Jean-François Simonpoli, docteur en sciences* du langage qui a consacré ses travaux à l'école maternelle, livre une analyse de l'école maternelle et de l'effet de l'avancement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. Il ouvre le débat et fait une proposition pour le moins intéressante et originale : la transformation de l'école maternelle en école des petits et la création d'un nouveau corps d'enseignant.

On voit bien que les discussions suscitées par l'avenir de l'Ecole maternelle publique sont très ouvertes et qu'elles laissent place au billet de *Pierre Guinamant* disponible sur ce site .

Que ce dernier soit chaleureusement remercié de nous avoir autorisé à reproduire son texte de façon à le représenter sur le site asvpnf.com .

Considérant avec inquiétude la fragilité de l'Ecole maternelle et son devenir incertain on pourra se rassurer en relisant le poème célèbre de *Maurice Carême* :

L'Ecole

*L'école était au bord du monde,
L'école était au bord du temps.
Au-dedans, c'était plein de rondes,
Au-dehors, plein de pigeons blancs.*

*On y racontait des histoires
Si merveilleuses qu'aujourd'hui,
Dès que je commence à y croire,
Je ne sais plus bien où j'en suis.*

*Des fleurs y grimpaient aux fenêtres
Comme on n'en trouve nulle part,
Et, dans la cour gonflée de hêtres,
Il pleuvait de l'or en miroirs.*

*Sur les tableaux d'un noir profond,
Voguaient de grandes majuscules
Où, de l'aube au soir, nous glissions
Vers de nouvelles péninsules.*

*L'école était au bord du monde,
L'école était au bord du temps.
Ah! que ne suis-je encore dedans
Pour voir, au dehors, les colombes !*

oooooooooooo